

# Clichy Citoyenne



## La biomasse est-elle l'énergie renouvelable la plus pertinente pour Clichy ?

Il est nécessaire de revenir sur la genèse de la décision de construire une chaudière biomasse sur le site de l'actuelle chaufferie au Bac d'Asnières. Celle-ci a été décidée dans le cadre du protocole d'accord signé par la ville et la SDCC en décembre 2011.

Avant la signature de ce protocole, notre groupe politique avait demandé au maire, début septembre 2011, une étude indépendante commandée par la ville sur l'impact environnemental de la chaudière biomasse et sur les alternatives possibles en terme d'énergies renouvelables. Le maire n'a jamais daigné répondre. Pourtant, cette décision aussi importante par rapport à un équipement d'une durée de vie d'au moins vingt ans a été prise sans étude préalable apportant des éléments d'analyse aidant au vote.

De fait, la réalité démontre que le maire voulait signer le protocole d'accord à tout prix avant la fin de l'année 2011, quitte à ce que cela se fasse sur le dos des Clichois. D'où une question qui reste d'actualité : pourquoi ?

Une réunion récente du comité régional de suivi des réseaux de chauffage urbain, à laquelle des membres du CDCC ont participé, a évoqué les conseils aux collectivités locales qu'il peut donner en établissant un ordre prioritaire qui doit être respecté afin de prendre les bonnes décisions en matière d'énergies renouvelables :

1. Valoriser les énergies de récupération et favoriser la génération de ces énergies en commun sur le territoire (chaleur fatale).
2. Encourager le développement et l'exploitation durable des géothermies.
3. Assurer une utilisation plus cohérente de la biomasse énergie sur le territoire avec des systèmes de dépollution performants.

Il ressort de ce classement que la biomasse ne vient qu'en troisième position. De plus, elle n'est conseillée que si le bois qui alimente la chaudière provient d'un rayon de 50 km maximum. Le fait que nous habitons en zone dense renforce cette affirmation. Le bois viendra de Picardie, soit environ 100 Km de transports en camions semi-remorque. Le bilan carbone et l'empreinte écologique ne seront pas excellents. Par ailleurs, il demeure nécessaire de réfléchir en terme de solidarité de territoires au niveau régional : en Île-de-France, il y a un gros potentiel de géothermie à favoriser alors qu'il vaut mieux laisser le bois à la Picardie ou au Nord-Pas-de-Calais qui eux n'ont pas ce potentiel géothermique.

Dans cette logique de priorité, on peut penser qu'il eut fallu d'abord choisir le raccordement à la CPCU via l'usine d'incinération de Saint-Ouen. Cependant, cette solution n'est intéressante qu'à court terme car nous savons que l'incinération très polluante va baisser dans les années à venir en tant que traitement des ordures

ménagères au profit d'une baisse de quantité de déchets et du recyclage. Aujourd'hui, l'usine d'incinération existe à Saint-Ouen et si elle doit fermer, ça ne sera pas avant dix-quinze ans. Se raccorder à la CPCU est techniquement simple et la période de dix-quinze ans aurait pu servir à réfléchir davantage à une énergie d'avenir.

Deuxième possibilité, la géothermie. Le réseau de chauffage de Clichy est un réseau vapeur qui demeure apparemment incompatible avec l'eau chaude de la géothermie. Mais quand on sait que l'actuel réseau est en très mauvais état avec 17,5% de perte à comparer aux 6% communément acceptables, n'aurait-il pas fallu choisir de refaire un réseau complètement neuf permettant de se raccorder à la géothermie de Paris 17ème du quartier des Batignolles qui cherchait des clients et a sollicité Levallois et Clichy ? Là encore, si le maire avait accepté la proposition que nous lui avons faite d'une étude indépendante quant à la pertinence de la chaudière biomasse et les différentes sources de chaleur à énergies renouvelables, peut-être serions-nous allés vers ce choix de la géothermie qui reste très bon en terme environnemental.

Mais le maire avait un impératif primordial : celui de signer le protocole au plus vite avec la SDCC-Suez, en refusant tout débat approfondi. Quelle en était la raison, qu'y avait-il de plus important que le simple intérêt des Clichois pour motiver la signature de l'accord ? Que cache ce protocole ? Il faudra bien qu'un jour, tous les Clichois puissent avoir les réponses à ces questions.

Au sujet de l'enquête publique sur la chaudière biomasse du Bac d'Asnières. .

Dans son rapport de présentation, l'autorité environnementale a détaillé plusieurs manquements dans le dossier technique déposé par la SDCC :

- Pas de résultat de mesures sur les PCB (pyralènes cancérigènes) alors que l'arrêté ministériel fixe des valeurs limites pour ces composés.
- Les résultats d'analyse des cendres après multi-cyclone sont non conformes pour la teneur limite en plomb.
- Les résultats d'analyse des cendres après filtre à manche sont notablement supérieurs pour le plomb et le zinc.
- La concentration en dioxine-furanes, pourtant limitée par l'arrêté ministériel n'a pas été mesurée dans les cendres.
- Absence de résultats de mesures sur d'autres paramètres chimiques dans les rejets dans l'atmosphère.

Malgré ces manquements, l'autorité environnementale ne prend pas de position, ne donne pas d'avis. Elle se contente de dire en conclusion : « Le pétitionnaire a présenté les impacts potentiels de son projet de façon appropriée et proportionnée aux enjeux. Les principales nuisances sont en effet précisées et développées permettant à chacun de se faire une opinion. »

Non, tout le monde n'a pas les moyens de se faire une idée sur des questions techniques aussi pointues. Aussi, nous sommes en droit d'attendre d'une autorité qu'elle s'engage et affirme si les nuisances sont acceptables ou non pour les populations locales. De son côté, le pétitionnaire (la SDCC-Suez) conclut que les risques sont acceptables, ce qui constitue la moindre des choses puisqu'il demeure intéressé par son propre projet.

Autre question quasiment passée sous silence, celle de l'approvisionnement de la chaudière en bois. Ce point demeure primordial du fait de la présence de cette chaudière en zone dense très habitée. Or, l'approvisionnement de la chaudière biomasse se fera par 4 camions chaque jour ouvré de 90m<sup>3</sup>, à savoir des camions semi-remorques de 27 tonnes. Leur moteur fonctionnant obligatoirement au gazole, ils dégageront des particules fines cancérigènes. En plus, il est prévu d'évacuer 297 tonnes de cendres résiduelles. Celles-ci seront emportées au moyen d'un à deux camions par semaine.

Au Conseil Municipal, dans le rapport de présentation de la délibération au sujet de la chaudière, cette question de l'alimentation en bois est carrément passée sous silence, montrant ainsi la gêne de la majorité municipale pour en discuter publiquement.

Le commissaire enquêteur a bien sûr validé la construction de la chaudière biomasse malgré plusieurs remarques des Clichois pointant ces problèmes, ce qui pose une nouvelle fois l'intérêt de ces enquêtes. La conclusion était d'emblée prévisible : la biomasse par définition, c'est bien, c'est écolo, ça ne se discute pas. Quand on voit la légèreté avec laquelle certains élus prennent des décisions, il ne

faut pas s'étonner des révoltes citoyennes qui n'ont d'autres recours que de saisir les tribunaux.